



Etrez

ÉTÉ 2018

FLASH INFOS



Etreziennes, Etreziens,

En cette période caniculaire, nous vous invitons à vous installer à l'ombre et à prendre quelques instants pour découvrir le flash infos communal de l'été.

Vous y découvrirez cinq projets majeurs portés par la Mairie que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous !

SOMMAIRE



Réfléchir à un avenir commun - P.2



Une histoire commune, un avenir nouveau ? - P.3



La Maison de la CitoyennEtrez - P.6



1918-2018 :
Commémoration
du Centenaire
de l'Armistice - P.7



De nouveaux logements
à la location
au Petit Bosquet - P.8



Le bassin d'écroulement,
un espace de vie paysager - P.8

► Réfléchir à un avenir commun...

Vers la fin d'Etrez ? Sûrement pas ! Bien au contraire !

Rassurez-vous, même en temps de canicule, vos élus n'ont pas fait d'insolation, ni perdu la tête... Comme vous avez pu le lire dans la presse du mois de juillet, une réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle est engagée, ce qui mérite quelques compléments d'information.

L'identité de nos villages doit perdurer car ils constituent le premier échelon de proximité pour la vie sociale et associative. Avoir une école, une mairie, des commerces... dans chacun de nos villages est et restera une priorité. Cela crée des liens entre les habitants, évite le repli et l'anonymat des grands ensembles.

Mais pour cela, il faut des moyens financiers et une population suffisante pour organiser certains services aux habitants.

Le regroupement de nos communes, il y a plus de 50 ans dans l'un des premiers districts ruraux de France, puis dans la Communauté de communes de Montrevel, ont permis à notre territoire de bénéficier d'une dynamique et d'apporter en milieu rural des services quasiment identiques à ceux des territoires urbains.

La crainte – déjà à l'époque – de perdre l'identité de nos communes a vite cédé la place à la reconnaissance de la démultiplication des moyens procurée par le regroupement.

Notre récente intégration dans la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg était nécessaire pour développer l'aménagement et l'attractivité de notre territoire mais elle ne pourra pas tout faire...

Les plus grandes communes pourront compléter avec leur budget propre les services à la population tandis que les plus petites se verront contraintes à se contenter du minimum commun aux 75 communes.

Les moyens de l'Etat versés aux communes se réduisent d'année en année, et ce, quelle que soit la majorité politique. Pour exemple, la dotation de l'Etat pour les 6 communes ayant engagé la réflexion était de 900 000 € en 2015 et ne sera plus que de 675 000 € en 2021 !!!

Nous ne voulons pas être réduits à choisir entre diminuer les services à la population ou augmenter les impôts.

Comme il y a plus de 50 ans avec le district, le dispositif législatif de la commune nouvelle est une opportunité qui permet aux territoires ambitieux de mener des projets, de mutualiser les moyens sans pour autant perdre leurs racines et leur identité.

Etrez restera Etrez s'il sait innover et non s'il se replie sur lui-même, dans une posture d'attentisme !

Plus de 5 % des communes françaises ont déjà saisi l'opportunité du dispositif « communes nouvelles ».

Plus de 10 % sont en réflexion et ce sont bien elles qui demain seront novatrices.

Au vu de cette situation, nous sommes 6 maires soucieux de l'avenir et du développement futur de nos communes et avons entamé une réflexion pour étudier objectivement les avantages et inconvénients de ce nouveau dispositif.

Nous avons voulu le faire en toute transparence avec l'ensemble des élus municipaux mais aussi avec vous tous, habitants et habitantes.

Ce projet ne pourra se faire que s'il retient l'adhésion du plus grand nombre.

Je ne connais pas encore l'issue de cette réflexion mais je suis convaincue qu'elle est nécessaire pour que nous ne passions pas par frilosité à côté des opportunités qui nous sont offertes.

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Commune nouvelle :

quelques repères

Depuis fin avril, les maires des communes de Bereziat, Marsonnas, Montrevel, Cras, Malafretaz et Etrez se sont retrouvés pour **EXPLORER** la faisabilité de se regrouper volontairement en une commune nouvelle.

Une commune nouvelle, c'est quoi ?

- C'est une collectivité territoriale pleine et entière.
- Elle dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics.
- Son fonctionnement et son organisation sont adaptés à l'existence des communes fondatrices.



Pourquoi une réflexion sur ce projet de commune nouvelle ?

Depuis plusieurs années, la France a engagé un important travail de réorganisation du territoire national, tant à l'échelle des régions, des communautés de communes que des communes – en favorisant le rapprochement de ces dernières. Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier en pleine évolution – renforcement des pouvoirs des régions et de l'intercommunalité d'un côté, affaiblissement des compétences des communes et de leurs ressources de l'autre –, la commune nouvelle représente une opportunité. Les communautés de communes et d'agglomération vont être conduites à se recentrer sur leurs compétences obligatoires, abandonnant un certain nombre d'actions facultatives.

Divers champs de compétences des anciennes communautés, repris dans un premier temps lors des regroupements d'intercommunalités, vont donc retourner aux communes. Aussi les communes devront avoir la capacité de mener des actions de proximité sur leur territoire.

La formule de la commune nouvelle permet, sans remettre en cause les services publics de proximité, d'avoir une organisation plus efficiente, d'optimiser les ressources financières et de renforcer notre influence au sein de notre communauté d'agglomération.

Ce qui nous rapproche

Un projet qui se fonde sur des valeurs partagées :

- L'égalité des citoyens devant le service public ;
- L'attachement à la solidarité et la coopération entre nos territoires ;
- La qualité, la performance, l'efficacité et surtout le maintien du service public ;
- Le maintien des services de proximité, notamment les mairies, les écoles, les services postaux... afin d'assurer aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, sportif et culturel.
- L'élargissement de l'offre de services à toute la commune nouvelle (ex : aide aux leçons).



Une histoire commune

La charte

Elle constitue un engagement moral des élus actuels envers les habitants de leur commune. Elle représente la conception que se font les élus des communes fondatrices et définit les grandes orientations qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette commune nouvelle.

Elle rappelle le contexte (historique, social, économique, culturel, géographique, etc.), les habitudes de vie, les coopérations existantes.

Elle permet de formaliser le projet commun

de territoire : création ou maintien de services publics, égalité d'accès aux services par les habitants, mutualisation et mise en commun des moyens.

Elle permet d'acter la gouvernance et l'organisation du nouveau conseil municipal, le rôle des communes déléguées, la gestion des équipements et services.

Comment pourrait s'organiser la commune nouvelle...

Les communes historiques deviendraient des communes déléguées.

Les maires actuels deviendraient des maires délégués et l'un d'eux serait élu maire de la commune nouvelle par le conseil municipal.

Le nouveau conseil municipal serait composé de la totalité des élus actuels des conseils municipaux, jusqu'en 2020.

Chaque commune déléguée :

Créerait un conseil communal
(composé de l'ensemble des membres actuels du conseil municipal).

Ainsi, chaque commune continuerait à réunir son conseil comme actuellement et disposerait d'un budget qui lui permettrait de gérer tous les projets en cours ; ou d'autres qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire. Le conseil communal pourrait toujours délibérer sur les affaires concernant son territoire.

Bénéficierait :

- d'une dotation d'investissement, destinée à financer l'acquisition de matériel ou la réalisation de travaux ;
- d'une dotation de gestion locale, destinée au fonctionnement des équipements de proximité ;
- d'une dotation d'animation locale, destinée au financement du bulletin municipal ou au versement de subventions aux associations, par exemple.

Conserverait sur son territoire :

- le pouvoir de police ;
 - la gestion des équipements et des services ;
 - la possibilité d'implanter ou d'aménager des équipements de proximité ;
 - la gestion des demandes d'urbanisme.
- Les services de comptabilité et de gestion seraient regroupés afin d'en optimiser le fonctionnement.

Une union et pas une fusion

Chaque commune garderait son nom et ses limites territoriales...
Chaque mairie resterait ouverte et vous permettrait d'effectuer vos démarches habituelles...



Novembre

Délibérations des conseils municipaux pour ou contre la création d'une commune nouvelle.

Octobre

Communication en direction de la population.

10 septembre

Réunion de tous les élus municipaux animée par Territoires Conseils et résultat des contributions.

Mi-juillet

- Conférence de presse informant la population de la réflexion autour de la commune nouvelle ;
- Travail en groupes (gouvernance, projet de territoire, charte, finances).

De juillet au 3 septembre

Mise en place d'un registre de concertation à destination des conseillers municipaux des 6 communes.



Des questions, réactions...

Venez nous rencontrer lors de nos permanences pour connaître l'état d'avancement de la réflexion et/ou poser vos questions.

Un avenir nouveau ?

Nous vous invitons...

▶ La Maison de la CitoyennEtrez

La construction de ce bâtiment débutera le 1er octobre. Les 11 lots ont été attribués courant juillet et les ordres de services établis. Le chantier démarrera par le gros œuvre et la modification de la toiture. Les travaux dureront plus d'un an. Seule la partie rez-de-chaussée haut sera réhabilitée au cours de ce mandat (400 m²). Un tiers de la surface sera réservé au secrétariat de la mairie, les deux tiers restants seront des salles et équipements mis à la disposition de nos concitoyens mais aussi à des publics différents comme des artisans, des agriculteurs, des agents commerciaux, des micro-entreprises, etc.



Actuellement, les membres d'un bureau d'études circulent dans notre commune afin d'étudier et analyser, auprès de vous, vos besoins : peut-être serez-vous interrogé.e ? Si tel est le cas, n'hésitez pas à donner votre avis. Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions sur le site Internet de la commune : <http://www.etrez.fr>

Alain GAYDON



Quel que soit
votre âge,
sexe...
Participez !



ET SI VOUS AVIEZ
UNE PIÈCE EN +
QUE METTRIEZ-VOUS
DEDANS ?



UN ESPACE POUR VOS RENDEZ-VOUS



VOS OUTILS



UN ESPACE DE STOCKAGE



VOTRE ADO



UN PC



UNE CHAISE POUR TRAVAILLER



UNE CONNEXION INTERNET DE FOLIE



DES JEUX



UN BUREAU OÙ VA BIEN



UN FAUTEUIL POUR M'É POSER



UN ESPACE DE PROJECTION



VOS AMIS



UNE PETITE LAMPE



UNE IMPRIMANTE, SCANNER,
PHOTOCOPISEUSE DANS LAQUELLE IL Y
A TOUJOURS DE L'ENCRE

Rendez-vous sur le site internet
de la mairie d'Étrez pour
construire ensemble la future
Maison de la Citoyenn'Étrez
www.ETREZ.FR

Crédit graphique : Jean-Philippe Dubois - Fotostock © J.P.

► 1918-2018 : Commémoration du Centenaire de l'Armistice



ARMISTICE
11 NOVEMBRE

Réservez dès maintenant la date du dimanche 11 novembre 2018 ! A l'occasion du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, la commune invite tous les habitants à célébrer cet événement. Des moments de recueillement, d'échange, de partage et de convivialité seront proposés avec la participation des enfants et de bénévoles.

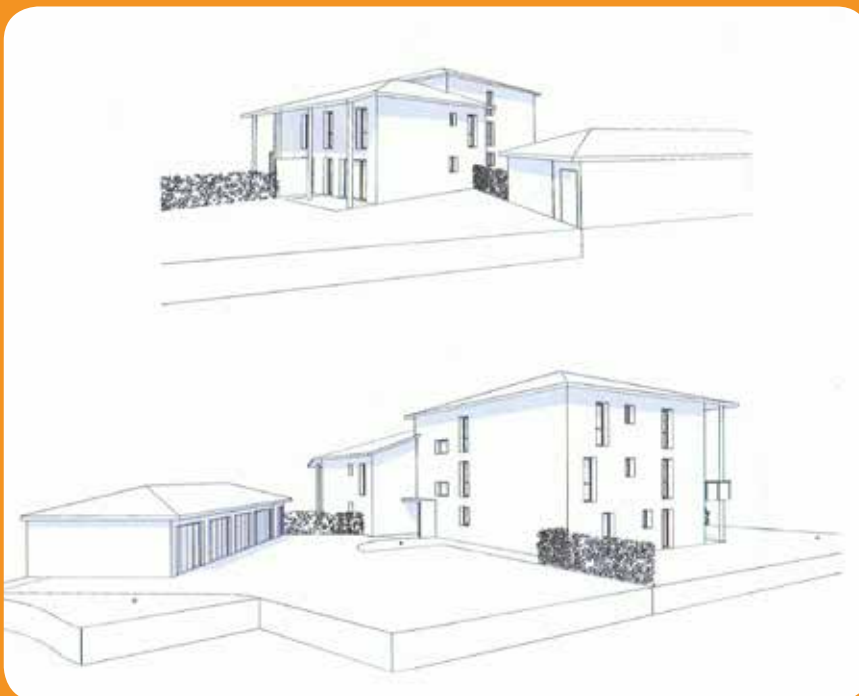
Ces différents temps comprendront :

- une exposition de films et de documents ;
- un projet des élèves de l'école dans le cadre des TAP ;

- une lecture de textes et des chants de La Marseillaise par les élèves de l'école, accompagnés par les Chanteurs d'Étrez ;
- un bal de la libération.

Des aménagements...

► De nouveaux logements à la location au lotissement du Petit Bosquet



La première tranche du Petit Bosquet a très largement commencé. Tous les lots sont vendus, et plusieurs maisons sont sorties de terre.

Au nord du tènement, Bourg-Habitat poursuit sa construction de 11 logements, avec 6 appartements et 5 petites maisons à louer.

Au sud de cette parcelle, viendra s'implanter, comme il était prévu, début 2019, le second bâtiment de Bourg-Habitat. Ces derniers vont déposer leur permis de construire durant l'été.

Ce seront deux petits bâtiments, R + 1 et R + 2 abritant huit locatifs, qui viendront ponctuer le fond de cette parcelle.

Laure COURTOIS

► Le bassin d'écroulement, un espace de vie paysager

C'est à la fin de l'été que de grosses pelles mécaniques commenceront à se mettre en action afin de modeler le futur bassin d'écroulement. C'est l'entreprise Famy qui mènera la danse.

Nous rappelons que cet ouvrage est réalisé en aval du lotissement du Petit Bosquet de façon à réguler et évacuer les volumes d'eaux pluviales plus importants en raison des surfaces qui sont urbanisées. Après ce travail de terrassement, l'entreprise Parcs et Sports interviendra pour la réalisation du chemin qui fera le tour du bassin, ainsi que l'engazonnement de l'espace.

Cette deuxième phase du projet aura lieu à l'automne.



Laure COURTOIS